

SÉCURITÉ CIVILE

« L'efficacité du volontariat se chiffre en vies sauvées, pas en résultats comptables » – Colonel Eric Florès

Par H. Demeude

Publié le 15/10/2013

dans : Club prévention-sécurité

Alors que le président de la République a annoncé le 12 octobre le lancement d'un plan d'action pour relancer le volontariat, le Club prévention sécurité de la Gazette a interrogé le colonel Eric Florès, directeur départemental du Sdis de l'Aveyron et co-auteur d'une étude publiée par l'Institut français de la sécurité civile, qui démontre la plus-value du volontariat sapeur-pompier dans le modèle français de sécurité civile.

Le Congrès national des sapeurs-pompiers de France, qui s'est tenu du 9 au 12 octobre à Chambéry, a consacré une large partie de ses débats à l'érosion du volontariat et aux moyens pour le relancer. Votre étude donne un coup de projecteur inédit sur le modèle du volontariat. Quel est son enjeu ?

On sait que l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires ne se résume pas à des chiffres ; c'est avant tout un don de soi pour la collectivité guidé par le sens du service public. Mais dans une période de budgets contraints où nos décideurs sont rivés sur les questions financières, nous avons voulu montrer que le volontariat est un outil qui n'a pas d'équivalent en terme de rentabilité.

Notre étude révèle que les sapeurs-pompiers volontaires représentent en France 17% des masses salariales des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) pour 72% de la couverture opérationnelle le jour et 81% la nuit ! Les charges de personnels totalisent 3,1 milliards d'euros, dont 517 millions consacrés aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), soit seulement 17% des dépenses de personnels. La capacité des SDIS à faire face à des événements repose donc, jour après jour, majoritairement sur le volontariat, pour un coût modique.

Pour autant, vous estimez que les centres de secours ne doivent pas être jugés sur leur nombre d'interventions, mais sur leur capacité à faire face à un risque. Quelle différence ?

Une erreur est fréquemment commise selon laquelle un SDIS se quantifie au nombre d'interventions. Ce n'est pas le cas. Un SDIS ne produit pas des interventions mais une capacité de réponse face aux risques quotidiens et aux catastrophes, en allant chercher des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour y faire face. Autrement dit, le petit centre de secours qui

s'appuie sur 6 SPV d'astreinte la journée et la nuit pour faire face aux risques en défendant un territoire de 500 habitants, a une rentabilité supérieure en terme de couverture de risque qu'un grand centre de secours principal avec 20 sapeurs-pompiers de garde en permanence pour 40 000 habitants.

La Commission consultative d'évaluation des normes a proposé de compenser le coût de la réduction du temps de travail des pompiers professionnels, liée à la réglementation européenne, par la fermeture de centres de proximité. Ce serait une erreur selon votre étude ?

Une grave erreur. Nombreux sont les décisionnaires qui ne parlent que sous l'angle « nombre d'interventions » et disent « il n'y a pas assez d'interventions dans ce centre de secours, il va falloir regrouper deux casernes. » Nous expliquons en détails toutes les difficultés et déperdition que provoque cette fausse bonne idée. Notamment l'abandon de la relation avec les élus. Car le maire est notre premier sergent recruteur pour le volontariat. En cas de fermeture de centre, c'est un lien direct qui se perd entre lui et les pompiers. Nous exhortons donc dans cette étude à maintenir le lien historique avec les élus locaux.

Cette étude de l'IFRASEC est donc en bonne partie réalisée à destination des élus locaux ?

Tout à fait. Quel est le maire qui peut me dire que sa commune n'aura jamais de coup de vent, ou qu'un bus ne viendra pas s'y accidenter, ou qu'une maison de retraite ne prendra pas feu ? Ces exemples ne sont pas pris au hasard : ils se sont produits récemment dans des endroits où rien ne faisait penser qu'ils auraient lieu. La réponse de proximité qu'apportent les sapeurs-pompiers volontaires se chiffre, dans ces cas comme dans bien d'autres, en vies sauvées ! Une réponse très précieuse, il ne faut pas la galvauder en la biffant d'un coup de crayon comptable.